

Séance publique du 10 juillet 2006

Délibération n° 2006-3513

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Craponne

objet : **Voie Romaine - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0378**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement de la voie romaine dans les communes de Craponne, Francheville et Tassin la Demi Lune est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2001-2007. A ce jour, 1 521 831,30 € d'acquisitions foncières et de travaux ont été réalisés :

- dans la commune de Craponne pour :

- . l'achèvement du carrefour avec l'impasse des Chênes et la rue du Tourillon,
- . l'aménagement en giratoire du carrefour avec la rue des Aqueducs,
- . l'élargissement définitif à 12 mètres entre la rue Jean Baptiste Fayolle et l'impasse des Landes ;

- dans la commune de Tassin la Demi Lune pour :

- . la construction d'un trottoir (côté hôpital) entre la rue de l'Est et la rue de l'Expansion.

Actuellement, la commune de Craponne réalise une aire d'accueil des gens du voyage, dans le périmètre de la zone d'activités des Tourais et souhaite que la Communauté urbaine procède à l'aménagement définitif de la voie romaine, au droit de cette opération.

Les travaux situés, entre la rue des Champs et la rue Pierre Auguste Roiret, sur une longueur de 170 mètres consisteraient à :

- créer un trottoir, côté nord, d'une largeur de 1,80 mètre,
- confectionner la couche de roulement définitive,
- instaurer et marquer une bande cyclable de part et d'autre de la chaussée.

Par ailleurs, sur deux tronçons de la voie romaine, il conviendrait de procéder à la confection de la couche de roulement :

- de la rue du Tourillon à la rue des Aqueducs, la chaussée étant particulièrement dégradée,
- de la rue Fayolle à la rue Damichon, absence de la couche de roulement dans cette partie, à forte circulation.

L'ensemble des travaux, cités ci-dessus, représenterait une dépense de 199 700 € TTC.

Enfin, la Commune souhaite que les cinq dernières acquisitions foncières restant à réaliser entre l'impasse des Landes et la rue des Aqueducs soient rapidement engagées, les travaux de voirie pouvant être programmés à la suite.

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 29 mai 2006, pour un montant total de 303 700 € TTC en dépenses réparties en 2006 pour un montant de 199 700 € TTC et pour un montant de 104 000 € TTC pour l'année 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la poursuite des travaux d'aménagement de la voie romaine à Craponne,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme, opération n° 0378 individualisée le 18 mars 2002, pour un montant de 303 700 € TTC répartis en crédits de paiement de 199 700 € TTC pour l'année 2006 et 104 000 € TTC pour l'année 2007.

Le montant total de l'opération est ainsi porté à 990 388 €.

2° - Autorise la direction du foncier et de l'immobilier à terminer les acquisitions foncières permettant l'élargissement ultérieur de la voie romaine à 12 mètres entre l'impasse des Landes et la rue des Aqueducs.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,